

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE – NOUVEAUX TROTTOIRS - NATURE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à aménager de nouveaux trottoirs et à installer des mains courantes dans les rues où la pente du trottoir est élevée. Le projet comprend les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des mains courantes, le déplacement des puisards et des poteaux des compagnies d'utilités publiques, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

**2.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Le projet décrit à l'article 1 est localisé sur le territoire de la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**4.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 7 000 000 \$.

**Sous-total du chapitre I:      7 000 000 \$**

## **CHAPITRE II**

### **MESURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE - NATURE MIXTE**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**5.** Le projet vise à mettre en oeuvre les actions prévues dans la stratégie, hors sécurité routière. Le projet comprend les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel requis pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards et des conduites souterraines des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation et l'installation des signaux lumineux, de panneaux de signalisation statique et dynamique, le marquage, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et d'aménagement modérateur de la circulation, la réfection de la chaussée, les aménagements paysagers, la communication avec les usagers de la route ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

**6.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **LOCALISATION**

**7.** Le projet décrit à l'article 5 est localisé sur le territoire de la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

#### **SECTION III**

##### **ESTIMATION DU COÛT**

**8.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 s'élève à la somme de 3 000 000 \$.

**Sous-total du chapitre II : 3 000 000 \$**

**TOTAL : 10 000 000 \$**

Annexe préparée le 26 janvier 2022 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Service du transport et de la mobilité intelligente